

La CFTC se paye Isabelle Debré !

PARIS, 10 jan 2008 (AFP) - La CFTC Ile-de-France a envoyé jeudi un exemplaire du Code du travail à la sénatrice UMP Isabelle Debré, à l'origine d'une disposition législative autorisant l'ouverture dominicale des enseignes d'ameublement, afin de lui "éviter de regrettables erreurs", selon le syndicat.

Son amendement au projet de loi sur la consommation a "pour conséquence de faire travailler plus les salariés, tout en baissant leur rémunération", explique la CFTC dans son courrier accompagnant l'exemplaire du Code du Travail.

"Il est vrai que dans le contexte économique et social actuel, il y avait urgence à légiférer sur la situation des canapés le dimanche", ironise-t-elle.

"Si dans le futur, d'autres situations d'urgence sociale se présentaient à vous, le service juridique de la CFTC, et moi-même, serions heureux de vous apporter nos modestes lumières", conclut la lettre signée par Joseph Thouvenel, "coordinateur régional pour le repos dominical" et secrétaire général adjoint de la confédération CFTC.

Le projet de loi sur la consommation, adopté définitivement par le Parlement le 20 décembre, a été critiqué par la gauche et les syndicats pour cette entorse faite au repos dominical.

L'article du Code du travail qu'il amende ne comporte pas le principe de volontariat ni celui d'une majoration salariale.

La sénatrice s'était appuyée sur la convention collective du secteur de l'ameublement qu'elle pensait protectrice. Or celle-ci, selon les syndicats, ne prévoit une majoration salariale de 100% que pour un "travail exceptionnel du dimanche" et non un travail régulier.

reb/vdr/bma AFP

Sur ce lien : la lettre assassine que la CFTC a envoyé à Isabelle Debré pour accompagner son cadeau !